

Sans-papiers à Genève

Mardi 12 mars - 13h30

Jeudi 14 mars - 13h30

Thématiques :

Régularisation, économie informelle, droit du travail, sans papier

Opération Papyrus

de Juan José Lozano et Béatrice Guelpa,
Suisse, 2019, 53', vf



Intervenant·e·s

Juan José Lozano, réalisateur du film
Béatrice Guelpa, réalisatrice du film
Une personne bénéficiaire de l'Opération Papyrus
Un·e représentant·e de l'EPER

Modération: Angélique Duruz, coordinatrice éducation aux droits humains, Amnesty International Section Suisse

Liens Internet

(liens interactifs - cliquer pour ouvrir la page web)

Associations actives dans l'Opération Papyrus

- Centre de contact Suisse-Immigrés (CCSI)
- Le Syndicat SIT
- EPER

Les médias parlent de l'Opération Papyrus

- Bilan intermédiaire de l'Opération Papyrus - TDG
- L'Opération Papyrus a pris fin - Le Courrier
- Genève fait cavalier seul dans la régularisation des sans-papiers - Le Temps

S'informer sur le statut de sans papiers

- Sans papiers - tu as des droits ! - dossier OSAR
- Enfants sans papiers à l'école - SSP-VPOD

Le projet Papyrus est le fruit d'un accord entre des associations genevoises, les autorités cantonales et les autorités fédérales. Il vise à faciliter la régularisation des personnes sans statut légal qui travaillent dans le canton depuis de nombreuses années, afin de lutter contre la sous enchère salariale et le travail au noir. Les secteurs de la construction, de la restauration et de l'économie domestique sont les plus concernés. Les conséquences sont importantes, aussi bien pour les employé·e·s, que pour les employeur·euses ou encore l'économie nationale.

Pour la personne employée, elle n'est pas assurée en cas d'accident, ne perçoit pas de rente à l'âge de la retraite, n'a pas droit aux prestations de chômage, au congé maladie ni aux jours fériés. De manière générale, elle se retrouve en situation de vulnérabilité face à son employeur et ne dispose que de peu de leviers pour dénoncer d'éventuels abus.

Pour l'employeur, il risque une amende. Après une phase d'information visant à la prise de conscience aussi bien des employeurs que des employé·e·s, l'Office de l'inspection et des relations au travail (OCIRT) a intensifié les contrôles sur le terrain. La période de régularisation étant terminée, les sanctions seront dorénavant plus importantes.

Des recettes sont également perdues pour les impôts ainsi que pour les assurances sociales. On qualifie de travailleur·euse « au gris » celles et ceux qui s'acquittent de leurs cotisations sociales sans pour autant déclarer leurs revenus.

Un an après le début de l'opération, 1093 personnes ont été régularisées. Ce groupe est constitué de 244 familles, dont 374 adultes et 412 enfants, de 8 couples sans enfants et de 291 célibataires. Signe que le processus est bien maîtrisé, seuls quatre dossiers ont été refusés, trois par Berne et un par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Les critères existaient déjà dans la loi mais ils ont été clarifiés. Avec l'Opération Papyrus, une personne qui les remplissait était assurée d'obtenir son permis de séjour. Auparavant une large marge de manœuvre était laissée aux autorités. Craignant un refus et une décision de renvoi, de nombreuses personnes choisissaient de rester dans l'ombre. Le bilan final de l'Opération Papyrus sera rendu public très prochainement. Actuellement, aucune démarche similaire ne semble être prévue dans d'autres cantons.